

RAPPORT N° 91/1-16
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION A LA REGION REUNION DE L'EX-MAISON FOUQCUE
SISE AU 145 RUE JULES AUBER

Je vous demande de vous prononcer sur le projet de cession de l'ex-Maison Foucque sise au 145 Rue Jules Auber (terrain cadastré section AM n° 157, de 1 166 m²) à la Région Réunion qui envisage d'y installer le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, après restauration.

La vente de l'immeuble interviendra au prix fixé par le Service des Domaines, de 3 000 000 F.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-16
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

CESSION A LA REGION REUNION DE L'EX-MAISON FOUQUE
SISE AU 145 RUE JULES AUBER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-16 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Economie, Finances, et Coopération ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession de l'ex-Maison Foucque sise au 145 Rue Jules Aubert (terrain cadastré section AM n° 157, de 1 166 m²) à la Région Réunion, au prix de vente de 3 000 000 F, conforme à l'estimation des Domaines.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte de vente.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 16. Michel CHAN-LIAT.

Michel CHAN-LIAT procède à la lecture du Rapport.

M. CHAN-LIAT M. : Les Commissions ont donné un avis favorable.

Je souligne que cet immeuble est vendu au prix de 3 000 000 F, mais qu'il faudra le remettre à neuf pour 4 000 000 F supplémentaires. C'est donc, au total, une opération de 7 000 000 F.

LE MAIRE : La Région destine cet immeuble au Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement, après restauration. C'est ce qui a poussé la Mairie à le céder contre 3 000 000 F -il ne s'agit pas d'une cession gratuite, comme on pourrait le penser-.

Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.